ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 19 décembre 2018 portant désignation des représentants du personnel au comité technique unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports

NOR : *SSAR1830890A*

La ministre des solidarités et de la santé, la ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et la ministre des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu le décret n° 2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 portant composition du comité technique unique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels au comité technique d'administration centrale unique institué auprès du directeur des ressources humaines des ministères sociaux et aux commissions administratives paritaires du secteur santé-affaires sociales pour les élections professionnelles fixée du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018;

Vu le procès-verbal établi le 6 décembre 2018 par le bureau de vote électronique à l'issue des élections au comité technique unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports,

Arrêtent:

Article 1er

Les personnes dont les noms suivent siègent, en qualité de représentants du personnel, au comité technique unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports:

Syndicat CFDT

Membres titulaires

M. Dominique TELLE, direction générale de la cohésion sociale.

Mme Marianne MARIE-JOSEPH, direction des finances, des achats et des services.

M. Christophe BIZET, comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mme Delphine TICHIT, direction des ressources humaines.

Membres suppléants

M. Jean-Fabien DELHAYE, direction des finances, des achats et des services.
Mme Malika KACIMI, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.
M. Victor OTERO, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.
Mme Marie PERRIN-BALLAIRE, direction générale du travail.

Syndicat UFSE-CGT

Membres titulaires

M. Robert GUTIERREZ, délégation à l'information et à la communication.
Mme Annie BATREL, direction des ressources humaines.
Mme Sandra BERNARD, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Membres suppléants

Mme Béatrice LEROY, direction des finances, des achats et des services.
Mme Catherine TROTTE-DELAVAL, direction générale de la cohésion sociale.
M. Didier-Jacky FRENOY, délégation à l'information et à la communication.

Syndicat UNSA

Membres titulaires

M. Thierry CATELAN, direction des sports.
M. Raphaël COMBEAU, direction des systèmes d'information.
M. Pierre-Emmanuel PANIER, direction des sports.

Membres suppléants

M. Pascal LEPRETRE, direction générale de la santé.
M. Michel SUISSA, direction des systèmes d'information.
M. Benjamin COUBARD, direction des sports.

Article 2

Le mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 1er prend effet à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de quatre ans.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux *Bulletins officiels* des ministères des solidarités et de la santé, du travail, de l'éducation nationale et de la jeunesse, et des sports.

Fait le 19 décembre 2018.

Pour les ministres et par délégation :
La sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels
MARIE-FRANÇOISE LEMAÎTRE